Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212203780-20260320-2026_03_03-DE

DEPARTEMENT : COTES D'ARMOR
ARRONDISEMENT : SAINT BRIEUC
CANTON : LANVOLLON

COMMUNE DE TREVEREC
EXTRAIT DU REGISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MARS 2026

Nbre de Conseillers
en exercice : 11
Nbre de présents : 11
Nbre de votants : 11

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à 18 h 00.
Le Conseil Municipal de la Commune de TREVEREC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Richard HELARY, Maire.

Date de la convocation
16 mars 2026

Etaient présents :
CAMPEY C. ; CHARBONNEAU A. ; COURREGELONGUE F. ; DROUET P. ; DURANTI AM ; GUERNION N. ; HELARY R. ; JUNGMANN K. ; LE GOFF K. ; QUERE S. ; SASSIER A.

Date d'affichage :
23 mars2026

Le scrutin a eu lieu
Florian COURREGELONGUE, a été nommé pour remplir les fonctions de Secrétaire.

N° 03

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS A ELIRE

Le Maire nouvellement élu, Richard HELARY, indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal municipal, soit trois adjoints. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de deux adjoints.

Monsieur Richard HELARY, Maire, propose la création de trois postes d'adjoints.

Au vu du résultat, le conseil municipal a fixé, à l'unanimité, à trois le nombre des adjoints au Maire de la commune.

Monsieur le Maire indique qu'un arrêté municipal précisera les délégations consenties aux adjoints comme suit :
- **1er Adjoint** : Voirie, bâtiments communaux et toutes suppléances du Maire empêché,
- **2ème Adjoint** : Affaires sociales, Vie communale,
- **3ème Adjoint** : Finances et économie.

Certifié conforme
Le Maire,
Richard HELARY